



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 6 octobre 2025

Objet : Motion gens du voyage

Numéro de délibération : CC2025_130

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAUT, Eric POISBELAUD, Daniel LAGARDE, Gilles VENNER, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Fabrice HILLAIRET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Michel LAVILLE, Thierry GOUJEAUD, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel QUERE, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Elie BONNEAU, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Gérard GROSJEAN, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Anne DELAUNAY, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Jacky RAUD donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Michel FILLEUL donne pouvoir à Thierry GOUJEAUD
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Marylène JAUNEAU donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Sylvie POUILLET donne pouvoir à François PINEAU

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Christian FERRU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Philippe LACLIE, Pierre ARNAUD, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Germain HENNION, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Wilfrid HAIRIE, Marie-Pierre LE SELLIN, Bruno MAPAL,

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 017-200041689-20251006-CC2025_130-DE





Thierry GIRAUD, Gaëlle TANGUY, Hénoch CHAUVREAU, Pierre-Michel
Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzette
MINEAU, Suzette MOREAU, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 93

Votants : 101

Pouvoirs : 8

Publication (affichage) ou notification du :

Motion relative aux grands passages des gens du voyage

Les élus de Vals de Saintonge Communauté, réunis en assemblée communautaire le 6 octobre 2025, tiennent à exprimer leur vive préoccupation face à la situation vécue cet été sur notre territoire.

L'année 2025 a une nouvelle fois été marquée par un stationnement illicite massif de près de 270 caravanes, soit environ un millier de personnes, dans le parc de Beaufief, propriété de la ville de Saint-Jean-d'Angély, sur la commune de Mazeray, à proximité immédiate d'un centre de loisirs fréquenté par des enfants.

Cette installation s'est faite en dehors de tout cadre légal, après plusieurs refus des voyageurs de rejoindre l'aire de grands passages de Saint-Jean-d'Angély, pourtant prévue et aménagée pour cet usage, et malgré les efforts constants des élus locaux, des services communautaires et de la gendarmerie pour trouver une solution conforme à la réglementation et respectueuse de chacun.

Les dégradations, branchements illicites, dépôts de déchets, troubles de voisinage et atteintes au domaine public qui ont accompagné cette occupation, ainsi que les coûts humains, matériels et financiers supportés par la collectivité ne sont pas acceptables ni justifiables auprès de la population.

Cette situation n'est pas isolée et témoigne des limites du dispositif actuel de gestion des grands passages, en particulier lorsqu'il s'agit de groupes de très grande taille, dont les effectifs excèdent largement les capacités des aires existantes.

Les élus de Vals de Saintonge Communauté :

- dénoncent l'impréparation et le manque de moyens mis à disposition des collectivités locales, qui se retrouvent en première ligne face à des situations aussi complexes qu'urgentes ;
- rappellent leur attachement au respect de la loi, à l'égalité de traitement entre tous les citoyens et à la nécessaire conciliation entre liberté de circulation et respect des règles de vie collective ;
- demandent solennellement au ministre de l'Intérieur :
 - d'apporter une réponse claire et ferme à ces situations d'occupation illégale,
 - de renforcer la coordination et la réactivité entre préfecture, forces de l'ordre et collectivités,
 - de mettre en place des moyens supplémentaires, humains et financiers, pour prévenir et gérer efficacement les grands passages de très grande taille,
 - et d'engager une réflexion nationale sur l'adaptation du dispositif réglementaire aux réalités de terrain.

Par cette motion, Vals de Saintonge Communauté affirme sa volonté de défendre les intérêts de ses habitants, de protéger son patrimoine, et d'exiger de l'Etat qu'il assume pleinement ses responsabilités régaliennes en matière d'ordre public et de respect du droit.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 101
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 017-200041689-20251006-CC2025_130-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,